

Délibération n° 2021-026 : Déchèteries – Tarification 2021

VU l'avis favorable de la Commission gestion des déchets du 15 décembre 2020 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} février 2021 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'accès des professionnels en déchèterie est soumis à une tarification au passage et fonction du type de véhicule.

En 2020, les tarifs étaient les suivants :

VP (véhicule particulier) PTAC < 3,5 T	5 euros / passage
CTTE (camionnette) PTAC < 3,5 T	10 euros / passage

De plus, un passage VP par mois était offert à tous les professionnels pour l'usage de leur véhicule à titre privé.

M. André MOINGEON, après avis de la commission Gestion des déchets, propose d'une part de fixer un tarif différent au-delà de 25 passages par an et d'autre part de distinguer les camionnettes selon leur Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).

Il suggère également de supprimer le passage mensuel gratuit.

Enfin, il souhaite que les particuliers s'acquittent d'un droit d'accès au-delà de 25 passages annuels.

Aussi, il propose les tarifs suivants :

		Passages ≤ 25 / an	Passages > 25 / an
Professionnels	VP (véhicule particulier) PTAC < 3,5 T	5 €	8 €
	CTTE (camionnette) PTAC < 2,6 T	10 €	15 €
	CTTE (camionnette) PTAC compris entre 2,6 T et 3,5 T	13 €	20 €
Particuliers		0 €	8 €

M. Jehan-Benoît CHAMPAULT s'étonne que l'on incite ainsi les particuliers à stocker chez eux. Il ne voit pas en quoi le fait de venir très souvent avec de petites quantités est gênant pour le service. M. André MOINGEON lui répond que l'on voit des particuliers venir 80 fois par an. Il ajoute que pour des grosses quantités de déchets, il est possible de louer une benne à un professionnel.

Mme Nathalie FOUGERAY estime qu'un seuil d'une fois par semaine serait un minimum.

A la question de Mme Sylviane BOUCHARD, M. André MOINGEON répond que le calcul se fait par foyer et non par véhicule.

M. Joël GUERRY fait remarquer que les foyers qui n'ont pas de véhicule font appel à d'autres pour emmener des déchets en déchetterie, notamment au sein des familles. M. André MOINGEON estime qu'il faut rentabiliser les trajets pour éviter des déplacements automobiles inutiles.

M. André MOINGEON rappelle que les cartons peuvent être mis dans les sacs jaunes.

Mme Claire ANDRE demande si le fait qu'on mette plus de choses dans le sac jaune risque de surenchérir le coût du traitement. M. André MOINGEON lui répond que le coût du tri dépend avant tout des cours internationaux. Par exemple, le cours du carton s'est effondré. La crise a créé des stocks importants qui ne partent pas. Dans notre système, le tri est toutefois bénéfique car il réduit l'enfouissement ou l'incinération et, actuellement, incinérer coûte 120 euros la tonne, et le traitement par Organom 180 euros la tonne.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré par 61 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions :

- ACCEPTE les propositions de tarifs décrites ci-dessus qui prendront effet au 1^{er} avril 2021.
- PRECISE que le seuil de passages annuels ne s'appliquera qu'à compter du 1^{er} avril 2021 ; il sera de 20 passages pour la période avril 2021 – décembre 2021.